

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 V. 52G Vœu relatif au financement par l'Etat de la Résidence Sociale du 16, rue de Beauce.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

La création d'une résidence sociale au 16, rue de Beauce (3e) a été adoptée par le Conseil du 3e arrondissement et le Conseil de Paris des 11 et 17 octobre 2010. Ce projet est porté par l'association « FIT, une Femme, un Toit » gestionnaire du CHRS « les Univers'elles » (3e), dont la compétence en matière de prise en charge des jeunes femmes victimes de violence et en errance n'est plus à prouver.

En septembre dernier, les foyers monoparentaux représentaient 70 % des prises en charge hôtelières du Département, dont plus de la moitié n'a qu'un enfant de moins de 3 ans. Cette résidence sociale, qui accueillera 10 jeunes femmes enceintes ou avec un enfant en bas âge, a pour objectif de répondre aux besoins de ce public dont l'hébergement est souvent remis en cause au moment de l'arrivée d'un enfant. Cette réalisation s'inscrit donc pleinement dans les alternatives à l'hébergement hôtelier mises en œuvre par la collectivité parisienne et vise la restauration de l'autonomie et l'accès au logement pérenne des jeunes femmes.

Il est, par ailleurs, prévu au rez-de-chaussée du bâtiment de réaliser un espace ressource ouvert aux résidentes et aux habitants de l'arrondissement, dédiés à l'accès aux droits des femmes et à la tenue d'ateliers de soutien à la parentalité.

Les travaux démarreront début 2012, pour une livraison prévue mi 2013.

L'Etat, qui suit également ce projet depuis son origine sans faire connaître de désaccord, n'a toujours pas validé sa participation au titre de l'Aide à la Gestion Locative Sociale qui concourt à l'équilibre financier du fonctionnement de l'établissement. Au-delà de la résidence sociale de la rue de Beauce, c'est

l'ensemble des résidences sociales dont la livraison est prévue à partir de 2012 qui sont menacées de ne pas obtenir ce financement de l'Etat, en raison d'une reconduction des budgets qui ne tient pas compte des nouvelles places créées.

Cette décision est incompréhensible au regard de l'ambition affichée par M. Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat au Logement, de faire une politique du « logement d'abord » qui consiste notamment à développer des modes d'hébergement orientés vers l'accès au logement définitif.

C'est pourquoi, sur la proposition de M. Gauthier CARON-THIBAUT et des élu(e)s du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris intervienne auprès de M. Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat au Logement, pour que l'Etat entérine sa participation financière au projet de résidence sociale du 16, rue de Beauce, et plus largement, qu'il participe au financement en fonctionnement des résidences sociales qui seront livrées à partir de 2012, au titre de l'Aide à la Gestion Locative, comme la loi le prévoit.